

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
D'AVIGNON

EPIC  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 23-04

Nombre de Délégués  
en exercice ..... 21

Nombre de Délégués  
présents ..... 13

Nombre de Délégués  
votants ..... 14

EXTRAIT DU REGISTRE  
des

DELIBERATIONS  
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 15 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à dix-sept heures, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BRUXELLE, CANDAU, CHABAUD-GEVA, CHAMBARLHAC, CLEMENT, EGOYAN, GONZALVEZ, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, PHILIP.

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames et Messieurs, BAYON DE NOYER, CANILLAS, DE ALMEIDA, FERMANIAN, FERREIRA DA SILVA, FISCHNALLER, GIRARD, MERIGAUD.

**ABSENTS DONNANT POUVOIR** : Madame, FERMANIAN (M Gevaudant)

**Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

La loi prévoit que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale tels que l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse doivent débattre d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération, Monsieur le Président invite le CODIR à débattre sur les orientations budgétaires 2023 de l'EPIC.

LE COMITE DIRECTEUR

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

**Vu** la loi n° 92 -125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.5211-18,

**Vu** les instructions budgétaires et comptables portant sur le Débat d'Orientation Budgétaire,

**Considérant** que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget de l'EPIC,

- **CONSTATE** que le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu
- **APPROUVE** le Rapport d'Orientation Budgétaire
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 24/03/2023

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**

**Eric BRUXELLE**

